

# *Règlement*

Le championnat se déroule en deux phases, une phase de qualifications puis une phase finale. Lors des qualifications les concurrents ont quatre épreuves à réaliser. Sur chacune de ces épreuves un classement est établi et des points sont attribués aux concurrents. Le classement général de la phase de qualifications est établi en faisant la somme de ces points. Les huit premiers de ce classement sont retenus pour participer à la phase finale.

Un classement « entreprises » est établi en additionnant pour chaque entreprise les classements généraux de la phase de qualification des 3 membres de l'équipe. Pour les entreprises présentant plus de 3 concurrents, le nom des membres de l'équipe sera défini au moment de l'inscription. Une entreprise peut présenter plusieurs équipes. Les quatre premières entreprises à l'issue de la phase de qualifications seront retenues pour participer à la phase finale dont les épreuves se dérouleront par équipe.

Le jury est composé d'un président, d'un accesseur et de juges d'épreuves chronométreurs. Le tracé des parcours est confié à des ouvriers.

## **Inscription :**

Les inscriptions devront être effectuées avant le 25 février 2011, le nombre de participants étant limité à 100 personnes. Le bulletin d'inscription est téléchargeable à l'adresse : [www.championnat-cordistes.com](http://www.championnat-cordistes.com). L'inscription sur place ne sera pas possible.

## **Prérequis :**

Les concurrents doivent être cordistes et soit français, soit pour les étrangers être salariés d'une entreprise de travaux sur corde française ou salariés depuis plus de 6 mois d'une entreprise d'intérim en tant que cordistes travaillant pour des entreprises de travaux sur cordes françaises.

Tout participant atteste avoir suivi une formation aux techniques d'évolution sur cordes, connaître les techniques et matériels classiques de progression d'un cordiste et être apte à la pratique des travaux sur corde.

Les justificatifs, dont la liste figure sur le bulletin d'inscription, devront être joint à l'inscription ou envoyé avant le 25 février 2011.

## **Matériel :**

Tout participant doit se présenter avec le matériel suivant :

- 1 harnais antichute (EN 361) (ou 1 harnais cuissard (EN 813) + torse normalisé)
- 1 descendeur autobloquant (EN 341) et son mousqueton autolock (EN 362)
- 2 bloqueurs (EN 567) : soit un bloqueur ventral et une poignée, soit deux poignées

- 1 antichute mobile (EN 353-2) accompagné éventuellement de sa longe
- 1 longe double et ses 2 mousquetons autolocks (longe triple pour les personnes évoluant avec 2 poignées)
- 1 casque adapté aux travaux sur cordes

Chaque participant peut être équipé en plus de ce matériel d'une poulie, d'un bloqueur supplémentaire ainsi que de 3 mousquetons. L'utilisation d'un bloqueur de pied n'est pas autorisée. De même chaque participant ne peut être équipé que d'une seule pédale, qui peut toutefois comporter plusieurs marches (type étrier) ou être réglable. Les équipements faisant référence à une norme dans la liste ci-dessus (harnais, descendeur, bloqueurs, antichute) ne doivent avoir subi aucune modification et doivent être utilisés conformément à leur notice d'utilisation.

Lors de certaines épreuves un type de matériel précis peut être imposé, il est alors mis à la disposition des participants par l'organisation.

L'ensemble du matériel est contrôlé sur chaque épreuve par le jury et ce dernier peut refuser l'accès à l'épreuve s'il considère ce matériel non adapté.

### **Déroulement des épreuves :**

Pour chaque épreuve des conditions particulières peuvent être mises en place. Elles sont alors portées à la connaissance des concurrents avant l'épreuve. Le classement des épreuves est chronométrique. Les juges-arbitres vérifient que les bonnes pratiques définies par la profession sont respectées et toute faute éliminatoire disqualifiera le cordiste sur l'épreuve (note de 0). Toutefois quelques fautes ne seront pénalisées que par une pénalité en temps.

### **Progression sur corde :**

Sur les épreuves comportant des évolutions sur corde, les points suivants sont à respecter :  
Les participants sont reliés du début à la fin de l'épreuve à une même corde de sécurité. Il leur est demandé d'installer un système antichute (EN 353-2), conformément à sa notice d'utilisation, et de le conserver tout au long de l'épreuve.

Tout participant se verra disqualifié si :

- il ne se retrouve plus suspendu qu'à sa seule corde de sécurité ;
- il se retrouve suspendu sur un appareil utilisé de manière non conforme à sa notice d'utilisation ou sur un seul bloqueur ;
- il se retrouve suspendu uniquement à un point non solidaire de la corde de progression (ex. déviation) ;
- il est longé de manière non convenable ;

Tout participant se verra pénalisé de 30 secondes si :

- il se retrouve suspendu uniquement sur un descendeur non verrouillé et sans tenir la corde avale ;

## **Secours :**

Sur les épreuves où il est demandé au concurrent de rejoindre puis de secourir une personne, les points suivants sont à respecter :

Le concurrent doit respecter, sous peine de disqualification, le principe selon lequel il doit toujours y avoir au minimum, pour les deux personnes, sur la première corde, soit un descendeur verrouillé (clé d'arrêt ou nœud sous le descendeur), soit deux bloqueurs et sur l'autre corde un antichute. Les deux personnes doivent être reliées soit par une longe de l'un dans le pontet ventral de l'autre, soit par les deux petites longes connectées l'une à l'autre. Cette liaison est indispensable même lorsqu'une liaison de confort est utilisée (ex : chaîne de mousquetons ...).

Tout participant est également disqualifié de l'épreuve si :

- il ne peut terminer sans aide sa manœuvre dans un temps défini (signalé avant l'épreuve)
- il se met en danger pour rejoindre la victime ou ne se retrouve plus suspendu qu'à sa seule corde de sécurité ;

Tout participant se verra pénalisé de 30 secondes si :

- lui ou sa victime se retrouve suspendu uniquement sur un descendeur non verrouillé et sans tenir la corde avale ;

## **Levage :**

La charge ne devra pas être montée plus de 50 cm sur un descendeur.

Tout participant se verra pénalisé de 30 secondes si :

- Descendeur non verrouillé et corde avale au descendeur non tenue : 30 secondes
- Nœud largable non verrouillé : 30 secondes
- Mousqueton jouant un rôle dans le maintien de la charge non verrouillé : 15 secondes

## Classement et points :

Sur chaque épreuve les points sont attribués selon le tableau suivant :

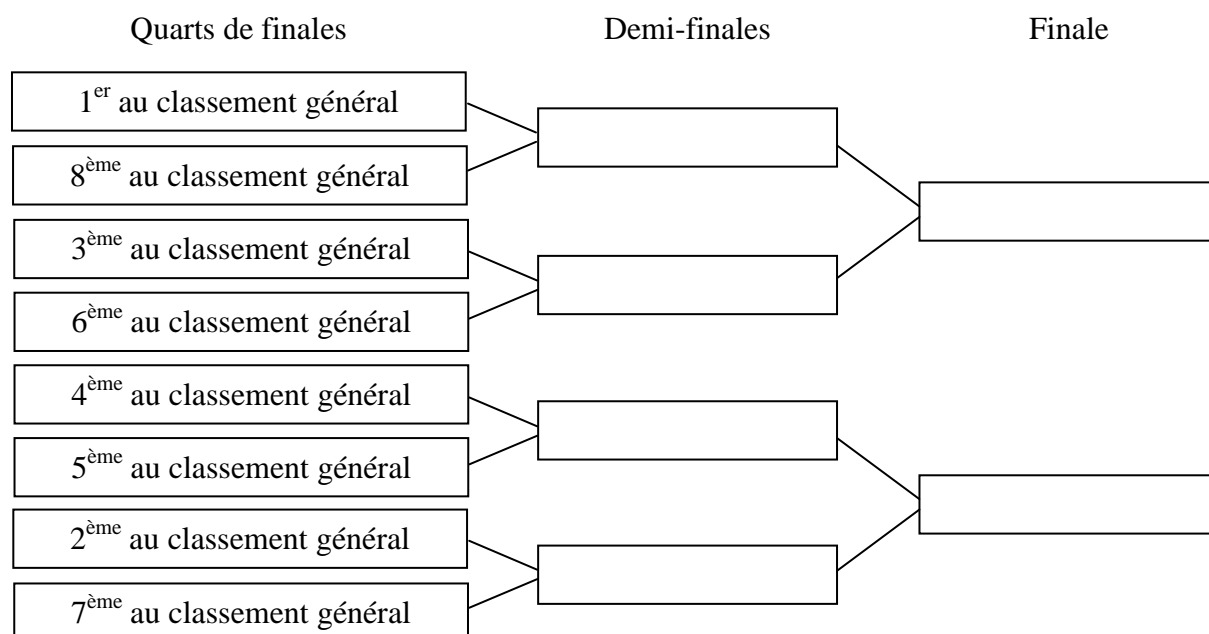
Classement	Nombre de points
1	600
2	480
3	400
4	340
5	300
6	270
7	260
8	250
9	240
10	230
11	225
12	220
13	215
14	210
15	205
16	200
17	195
18	190
19	185
20	180
21	175
22	170
23	165
24	160
25	155
26	150
27	145
28	140
29	135
30	130
31	126
32	122
33	118

Classement	Nombre de points
34	114
35	110
36	106
37	102
38	98
39	94
40	90
41	87
42	84
43	81
44	78
45	75
46	72
47	69
48	66
49	63
50	60
51	58
52	56
53	54
54	52
55	50
56	48
57	46
58	44
59	42
60	40
61	38
62	37
63	36
64	35
65	34
66	33

Classement	Nombre de points
67	32
68	31
69	30
70	29
71	28
72	27
73	26
74	25
75	24
76	23
77	22
78	21
79	20
80	19
81	18
82	17
83	16
84	15
85	14
86	13
87	12
88	11
89	10
90	9
91	8
92	7
93	6
94	5
95	4
96	3
97	2
98	1
99 - 100	0

### Finales de l'épreuve « individuel » :

A l'issue des qualifications, les huit premiers au classement général accèdent aux quarts de finales, puis les quatre vainqueurs des quarts de finales aux demi-finales puis enfin les deux vainqueurs des demi-finales à la finale. Les concurrents s'affronteront en « parallèle » sur des parcours variés identiques selon le tableau suivant :



Le classement des 4 premiers sera établi à l'issue des finales (grande finale et petite finale pour les perdants des demi-finales). Pour les perdants des quarts de finales ainsi que pour tous les autres concurrents, c'est le classement à l'issue de la phase de qualification qui fera office de classement général.

### Finales de l'épreuve « entreprises » :

A l'issue des qualifications, les quatre premières équipes accèdent aux demies finales, puis les deux vainqueurs des demi-finales à la finale. Les équipes s'affronteront sur une épreuve collective selon le tableau suivant :



Le classement des 2 premiers sera établi à l'issue de la finale. Pour les perdants des demi-finales ainsi que pour tous les autres concurrents, c'est le classement à l'issue de la phase de qualification qui fera office de classement général.

**Droit à l'image :**

Au cours de la journée, les participants seront pris en photo ou en vidéo par des professionnels dédiés. Ces images pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit ou être cédées à des tiers sous toutes formes et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier. Le photographe ou le vidéaste ne sera en aucun cas tenu responsable. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives aux droits de la personnalité, le participant autorise tous tiers qui pourraient se substituer, à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre de ces compétitions.